JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Revenu des sociétés en nom collectif, sociétés en commandite et sociétés simples (consortiums, etc.)

2012

Formule 10

Nom-s : ______________________ Prénom-s : ______________________ Nº de contribuable : ____________

Si, au lieu de remplir les pages 1 et 2, des extraits de comptes sont joints, ceux-ci devront contenir toutes les **indications requises dans la présente formule**. Lorsque l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, l'exercice clos pendant l'année 2012 est déterminant.

Bilans (Exercice 2012)

Actif	Bilan d'entrée	Bilan de clôture

Passif	Bilan d'entrée	Bilan de clôture

Compte privé des sociétaires (Exercice 2012)

	Doit	Avoir

Compte capital des sociétaires (Exercice 2012)

	Doit	Avoir

F010612 JU 011

Compte de marchandises et / ou de fabrication pour 2012

Inventaire au début de l'exercice 2012

Clôture au ______ 2012

		Doit	Avoir
Prix d'acquisition ou frais de location, éventuellement valeur marchande	Fr.		
A déduire : réserve privilégiée (max. 35%)	Fr.		
Achats de marchandises			
Ventes de marchandises (chiffre d'affaires)			
Prélèvements personnels de marchandises			
Prélèvements de marchandises pour les employés			
Travaux personnels (exécutés par ex. à des immeubles, etc.)			

Inventaire à la fin de l'exercice 2012

		Doit	Avoir
Prix d'acquisition ou frais de location, éventuellement valeur marchande	Fr.		
A déduire : réserve privilégiée (max. 35%)	Fr.		
Bénéfice brut			

Compte de pertes et profits

Clôture au ______ 2012

	Doit	Avoir

Salaires en nature portés au débit du compte de pertes et profits

	2012
Montant	
Nombre de mois d'entretien	

F010612 JU 021

Eléments pour le calcul du revenu

A. Bénéfice net de la société

2012

I. Bénéfice net d'après le compte de pertes et profits (la perte éventuelle doit être indiquée sous chiffre IV/9), y compris gain de liquidation éventuel _____

II. A ajouter les dépenses qui ne sont pas considérées en droit fiscal comme frais de production, mais qui ont cependant été portées au débit des comptes de pertes et profits, de marchandises, de frais généraux ou d'un autre compte d'exploitation :

1. **Total des impôts débités** (concernant la déduction de la taxe immobilière, voir chiffre IV/12)
2. **Sommes affectées à des réserves apparentes et latentes** _____
3. **Provisions destinées à des recherches** (indiquer les montants entiers ; pour les déductions autorisées, voir chiffre IV/11) _____
4. **Remboursement de dettes** _____
5. **Dépenses provoquant une augmentation de valeur** (agrandissements, transformations, etc.) _____
6. **Nouvelles acquisitions** qui ont été comptabilisées directement par pertes et profits

   Valeur d'acquisition _____ **2012**

   Moins amortissements autorisés _____
7. **Amortissements** dépassant les normes autorisées

   Amortissements effectués _____ **2012**

   Moins amortissements autorisés _____

8.a Contributions versées à des formes reconnues de prévoyance individuelle liée (pilier 3a) (joindre l'attestation)

_____

8.b Autres débits non admis en droit fiscal

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

III. Total des chiffres I et II à reporter au chiffre 1, page 2, du questionnaire de la société annexé _____

IV. Déductions :

9. **Perte** selon compte de pertes et profits _____
10. **Report de bénéfice de l'année précédente** _____
11. **Provisions destinées à des recherches** : déductibles jusqu'à concurrence de 10% du revenu commercial net (voir le guide complémentaire pour indépendants) _____
12. **Taxe immobilière** : montants dus à la commune pour 2012 pour autant qu'ils ne sont pas déjà pris en considération dans les dépenses immobilières _____

V. Total des déductions (à reporter au chiffre 4 du questionnaire) _____

B. Traitements et prestations en nature

2012

13. Prélèvements en espèces et salaires propres, y compris ceux du conjoint _____

14. Dépenses privées, telles que frais du ménage, acquisitions privées, etc. _____

15. Primes d'ass. sur la vie, d'ass. mobilier de ménage contre l'incendie, d'ass. -accidents privées, etc. _____

16. Part privée aux frais généraux :

a) aux frais d'automobile (marque de la voiture) _____

nombre de CV _____ ; âge _____ ans ;

parcours total pour l'année _____ km ; dont _____ km à titre privé

b) aux frais de voyage, etc. _____

c) aux salaires (par ex. pour employé-e-s de maison) _____

d) aux autres frais généraux (par ex. éclairage, chauffage, téléphone, etc.) _____

17. Part privée :

a) aux loyers payés à des tiers _____

b) à la valeur locative d'immeubles appartenant à l'entreprise mais servant au propre usage des sociétaires __

18. Prélèvements en nature et autres recettes qui n'ont pas été crédités au compte de pertes et profits, ni au compte de marchandises, ni à aucun autre compte d'exploitation :

a) prélèvements en nature faits dans l'entreprise pour le contribuable et sa famille (voir guide complémentaire pour indépendants, chiffre 1) _____

b) rendements comptabilisés directement dans un compte privé ou un compte capital (provisions, ristournes, rabais, etc.) _____

c) rendements non comptabilisés (provisions, ristournes, rabais, etc.) _____

VI. Total des chiffres 13 à 18 (à reporter au chiffre 6 du questionnaire de la société) _____

C. Bonifications d'intérêts

19. Intérêts payés ou crédités par la société aux sociétaires ou commanditaires :

a) sur les **apports de capitaux** _____

b) sur **prêts, avoirs en compte courant, etc.** _____

VII. Total des lettres a) et b) ci-dessus (à reporter au chiffre 7 du questionnaire) _____

VIII. Autres indications :

1. **Seulement pour les sociétés en nom collectif ou en commandite : si vous avez participé à des consortiums** pendant l'exercice 2012, veuillez joindre les bilans correspondants ainsi que les comptes de pertes et profits, pour autant qu'ils n'aient pas déjà été produits avec un questionnaire séparé. Le revenu et la fortune correspondant à ces participations sont-ils compris dans les montants déclarés plus haut ?

   Répondre par oui ou par non : _____

2. **Compensation de l'excédent de perte** des exercices 2005 à 2011, pour autant que lesdites pertes n'aient pas été prises en considération lors du calcul du revenu imposable de ces années _____ Fr.

IX. Gains immobiliers : les indications fournies dans le guide concernant le code 140 de la déclaration d'impôt renseignent quant à la taxation particulière des gains immobiliers. A partir de la période fiscale 2001, il n'y a plus de possibilité de compensation entre gains immobiliers et pertes commerciales.

Observations :

_____

_____

_____

_____

Certifié exact et complet (signature valable de la société) :

_____ , le _____ _____